



REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE  
DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le

ID : 013-211300538-20240328-2024\_85\_ST-AR



## DECISION DU MAIRE

2024\_85\_ST

**OBJET : Déclaration sans suite de la consultation n°2023-05 maîtrise d'œuvre pour la rénovation et la mise aux normes de la piscine communale de Mallemort de Provence**

**Le Maire de la commune de Mallemort,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;  
**Vu** le Code de la Commande Publique et notamment l'article R. 2185-1,  
**Vu** la délibération du Conseil Municipal n° 2020-33-SG en date du 27 mai 2020 portant Délégation de pouvoirs du Conseil Municipal à Madame le Maire ;  
**Vu** l'avis d'appel public à la concurrence envoyé pour publication sur le BOAMP le 20/12/2023 et mis sur le profil acheteur et sur le site internet communal ;  
**Considérant** la nécessité de déclarer sans suite la procédure en raison d'une disparition du besoin de recourir à un maître d'œuvre dans le cadre de la rénovation de la piscine municipale.

### **DECIDE,**

**Article 1 :** De déclarer sans suite le présent marché référencé n° 2023-05 « Maitrise d'œuvre pour la rénovation et la mise aux normes de la piscine communale de Mallemort de Provence »

**Article 2 :** Les soumissionnaires seront informés de la présente décision.

**Article 3 :** Madame le Maire, Madame le Directeur Général des Services sont chargées, chacune pour ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

**Article 4 :** Conformément aux dispositions du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa publication. Le requérant peut saisir le Tribunal Administratif de Marseille de manière dématérialisée par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait à Mallemort, le 28 MARS 2024

**Hélène GENTE**  
Maire de Mallemort

